

Evaluation des acquis

Les modalités et règles de fonctionnement de l'ISCOM sont décrites dans les documents suivants :

- Règlement pédagogique
- Règlement intérieur (et annexe)

Les étudiants prennent connaissance de ces documents, diffusés via l'outil collaboratif Teams et s'engagent à les respecter.

Cet engagement est matérialisé par une attestation signée par l'étudiant, transmise à l'ISCOM à la rentrée.

Les réunions de rentrée précisent le contenu, les objectifs, l'organisation de l'année d'études et rappellent les principales règles de fonctionnement décrites dans les règlements.

Chaque enseignement fait l'objet d'évaluations, contrôle continu et/ou partiel final.

Le contrôle continu a pour objectif de mesurer régulièrement les connaissances et compétences des étudiants. Les partiels sont organisés à la fin de la période de cours.

Les notes de contrôle continu et de partiels sont affectées des coefficients suivants : 50% pour le contrôle continu et 50% pour les partiels.

Les modes d'évaluation sont déterminés en fonction des matières, des objectifs pédagogiques et du niveau d'études. Les évaluations peuvent être écrites ou orales, individuelles ou en groupe : travaux écrits, exposé, interrogation, dossier, quizz, présentation orale, etc.

Les objectifs ainsi que le mode d'évaluation de chaque matière sont précisés dans la Note d'Orientation pédagogique associée, qui donne aux intervenants le cadre défini par l'ISCOM pour leur enseignement.

L'intervenant explicite objectifs et mode d'évaluation lors de son premier cours.

Les notes sont saisies directement par l'intervenant dans l'ERP Hyperplanning, ou transmises au responsable pédagogique d'année et à l'assistante.

Elles sont contrôlées, une attention particulière est portée aux étudiants absents pour déterminer si l'absence est excusée ou non.

Les exercices pédagogiques professionnalisants font l'objet de réalisation de travaux particuliers : rapports de stages, fiches de synthèse, dossiers professionnels, rapports d'activités, etc.

Les modules e-learning, proposés aux étudiants en complément des cours, peuvent intégrer des tests d'évaluation, en début et/ou fin de parcours.

Le travail réalisé par les étudiants sur ces plateformes en ligne est évalué, en tenant du temps de travail, du niveau atteint et des progrès réalisés.

Durant l'année, le détail des notes est consultable en ligne par l'étudiant et la personne désignée dans le contrat d'études comme responsable de sa scolarité (parent, tuteur).

En fin de semestre ou en fin d'année, des bulletins récapitulatifs sont édités, ainsi que des relevés ECTS. Les matières, leur coefficient et les résultats y sont détaillés.

Le bulletin édité en fin d'année scolaire précise si l'année est validée, et le passage en année supérieure autorisé.

Pour les années d'études donnant lieu à l'obtention d'une certification, le conseil pédagogique se prononce à l'issue de l'année, lors du jury de fin d'études, sur la validation de l'année de l'apprenant.

En 5ème année, les 4 blocs de compétence du référentiel (Manager la réputation de la marque ; Concevoir les messages de la marque ; Développer l'influence de la marque ; Manager la réflexion prospective de la marque) doivent être validés pour obtenir la certification professionnelle Manager de la marque niveau 7.

Il est également possible de valider chaque bloc de compétence indépendamment des autres blocs.

Pendant l'année, les étudiants bénéficient d'un suivi individualisé : le responsable pédagogique de l'année d'études organise les enseignements et les progressions pédagogiques avec les enseignants, dans le respect des référentiels définis par l'ISCOM.

Epaulé par une assistante ou une coordinatrice, le responsable pédagogique est le référent des étudiants, il assure leur suivi individuel, les guide dans leur choix d'orientation.

Il rencontre les étudiants lors de rendez-vous personnalisés.

Il anime les réunions de délégués, au cours desquelles il transmet des informations, fait le point sur les enseignements et l'organisation.

Le responsable pédagogique suit les résultats des étudiants et leur évolution.

Si les résultats sont insuffisants, ou si une baisse est constatée, le responsable pédagogique rencontre l'étudiant, éventuellement accompagné de ses parents, pour comprendre la situation et alerter sur la suite de la scolarité.